

Mercredi 07 Juin 2017 - n°135

Education - Rythmes scolaires, dédoublement de classes : Villes de France demande à être consultée rapidement

Initiatives en ligne - Pontarlier met en œuvre sa politique énergétique globale

Finances - Comptes publics 2016 : lente baisse du déficit

Environnement - Le point sur les restrictions d'eau en France (la carte des "arrêtés sécheresse")

Numérique - Une collectivité sur deux réfléchit à la smart city

Culture - Publication d'un Atlas régional de la culture

Numérique - La qualité de service internet passée à la loupe par l'Arcep et la Commission européenne

Le Grand Prix des Collectivités 2017 - Appel à candidatures pour le Grand Prix des Collectivités 2017

agenda

EDUCATION



Rythmes scolaires, dédoublement de classes : Villes de France demande à être consultée rapidement

Dans un communiqué publié le 6 juin 2017, la présidente de *Villes de France* Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis, et le président délégué est Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président de la CA Bourg-en-Bresse Agglomération, appelle le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, à une concertation dans les meilleurs délais sur l'évolution des rythmes scolaires et sur le dédoublement

des classes élémentaires.

Alors qu'un projet de décret relatif « à l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques » - qui doit permettre aux communes de revenir à la semaine de quatre jours de classe - circule officieusement dans la presse et devrait être présenté ce 8 juin par le Conseil supérieur de l'Éducation, les associations d'élus n'ont à aucun moment été entendues.

Ces dispositions remettent en cause l'organisation dans de bonnes conditions de la rentrée scolaire 2017, et ceci après une longue période d'instabilité et d'efforts financiers et organisationnels conséquents des communes pour s'adapter à la réforme Peillon. Elles interrogent aussi sur le maintien du fonds d'amorçage consenti par l'État aux communes, qui couvre partiellement le coût de la réforme passée.

[Télécharger le communiqué](#)

INITIATIVES EN LIGNE



Pontarlier met en œuvre sa politique énergétique globale

Soumise à des conditions climatiques rigoureuses, Pontarlier (17 413 habitants, Doubs) accorde une grande importance à la maîtrise des dépenses énergétiques. La ville a mis en place il y a deux ans sa « *politique énergétique Pol'En* », qui vise à diminuer d'au moins 5% les dépenses d'énergie de la commune pour la période 2014-2020. Pour arriver à ses objectifs, la ville a notamment recruté un ingénieur thermicien, équipé de matériel de diagnostic

énergétique. Cette initiative s'inscrit pleinement en conformité avec les « *Objectifs du Millénaire du Développement* », en particulier l'objectif 7 : « *Énergie propre d'un coût abordable* », l'objectif 11 : « *Villes et communautés durables* », l'objectif 12 : « *Consommation et production responsables* », et surtout l'objectif 13 : « *Lutte contre le changement climatique* ».

De l'éclairage public à la rénovation du parc immobilier

Parmi les mesures, la réduction de l'impact environnemental de l'éclairage public a été mis en œuvre. La priorité est donnée à la technologie LED pour tous les projets de rénovation et d'extension. L'année passée, deux chantiers ont été prévus : le remplacement de 60 luminaires à vapeur de mercure dans un quartier résidentiel, et le remplacement de 40 luminaires à vapeur de sodium dans une ZAC. La réduction des consommations attendue est estimée à 60%. La rénovation du parc immobilier consiste notamment en la mise en œuvre de diagnostics énergétiques de 13 bâtiments communaux, avec des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Un travail de mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique s'ajoute au dispositif déjà très ambitieux. La Ville cherche à sensibiliser les usagers : suivi des consommations, implication du monde associatif, manifestations locales sur le développement

durable, telles que « la journée de l'environnement » et « le jour de la nuit ». La ville veut promouvoir les circuits courts : approvisionnement en produits locaux pour la restauration scolaire et inter-entreprises, constructions en bois local PEFC.

La recherche d'innovations en matière énergétique

En 2016, le jury du prix Energies citoyennes (Cofely) avait salué la ville pour son étude pour la création de deux micro-centrales hydroélectriques représentant la consommation annuelle de 700 foyers et une réduction des émissions de GES de 405 tonnes/an. L'action innovante de la ville a aussi consisté à vouloir procéder au raccordement de 26 bâtiments communaux sur le réseau existant de chaleur, avec une production à partir de l'incinération des déchets ménagers dans les six années à venir, portant à 50% le taux d'énergie renouvelable du mix énergétique de la ville (contre 7% actuellement). Les émissions de CO2 diminueront ainsi de 60%.

Pour en savoir plus.

FINANCES



Comptes publics 2016 : lente baisse du déficit

D'après les derniers relevés de l'Insee (voir Insee première n° 1651), en 2016, le déficit public au sens de Maastricht s'est établi à 75,9 milliards d'euros, soit 3,4 % du produit intérieur brut (PIB). Celui-ci est en diminution de 2,8 milliards d'euros, en raison d'une réduction des dépenses plus importante que celle des recettes (respectivement -0,3 point de PIB contre -0,1 point).

Le déficit de l'État augmente, celui des administrations de sécurité sociale se réduit et les administrations publiques locales deviennent excédentaires. Le taux

de prélèvements obligatoires est stable à 44,4 % du PIB. Le poids de la dette publique dans le PIB s'accroît de 0,7 point et atteint 96,3 %.

Administrations locales excédentaires, mais investissement en panne

De leur côté, en 2016, les administrations publiques locales sont excédentaires de 3 milliards d'euros, après un besoin de financement de 0,1 milliard d'euros en 2015. Les dépenses diminuent de nouveau (-0,8 %, après -0,9 % en 2015), tandis que les recettes ralentissent (+ 0,4 %, après + 0,9 % en 2015). En effet, les concours financiers de l'État continuent de baisser.

Du côté des dépenses, les rémunérations ralentissent en 2016 (+ 0,8 % après + 1,7 %), en dépit de la hausse du point d'indice de la fonction publique. Les dépenses de prestations et de transferts sociaux continuent de décélérer (+1,8% après +3,1% en 2015 et +4,5% en 2014).

L'investissement local diminue à nouveau en 2016, mais moins fortement que les années précédentes (-3,3 % après -9,7 % en 2015 et -8,3 % en 2014).

Selon l'Insee, du côté des recettes en 2016, les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmentent de 4,6 milliards d'euros. Leur croissance spontanée est plus rapide que celle du PIB, portée en particulier par le dynamisme des recettes de droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de forte hausse des prix et du nombre de transactions sur le marché immobilier. Les taux d'impôt communaux et départementaux augmentent à nouveau sensiblement en 2016, en phase avec le cycle électoral et, en ce qui concerne les départements, pour faire face à leurs dépenses sociales. Les recettes de la taxe d'habitation sont toutefois grevées par la montée en charge de la mesure d'exonération en faveur des retraités modestes.

S'agissant des transferts financiers de l'État, la dotation globale de fonctionnement baisse de 3,3 milliards d'euros en 2016, après déjà -3,5 milliards d'euros en 2015.

ENVIRONNEMENT



Le point sur les restrictions d'eau en France (la carte des "arrêtés sécheresse")

Lors de la séance plénière du Comité National de l'Eau du 31 mai 2017, son président Jean-Launay et le directeur de l'eau et la biodiversité François Mitteault ont annoncé que la « Commission de Suivi Hydrologique » doit se réunir de manière exceptionnelle le 16 juin 2017 en raison de la sécheresse inquiétante qui frappe une partie du territoire national. A l'heure où des mesures de restrictions des usages de l'eau sont déjà prises dans plusieurs départements, il est

demandé notamment aux collectivités territoriales concernées de veiller à préserver les ressources en eau.

Actuellement de nombreux territoires membres de Villes de France sont d'ores et déjà concernés en particulier par des « limitations d'arrosage des espaces verts » dans une quinzaine de départements (niveaux « alerte », « alerte renforcée », et « crise »), et huit départements sont placés en « état de vigilance ». Le manque de pluie de l'hiver dernier et qui perdue au printemps 2017 n'a pas permis le bon remplissage des nappes phréatiques (réserves d'eau souterraines) qui s'effectue habituellement en cette période de l'année. Au-delà du mois d'avril, l'eau de pluie est essentiellement absorbée par la végétation en pleine croissance et ne contribue plus aussi efficacement à la recharge des nappes. Aussi des mesures de restrictions des usages de l'eau ont-elles déjà été prises par plusieurs préfets de départements (voir les deux liens ci-dessous, les cartes étant évolutives).

A partir des résultats des mesures de niveaux d'eau effectuées tous les mois dans chaque bassin hydrologique, et lorsque les seuils entraînant des mesures de restriction sont atteints, les préfets prennent des "arrêtés sécheresse" pour une durée limitée et sur un périmètre déterminé. L'objectif de ces mesures exceptionnelles est de préserver les usages prioritaires de l'eau : approvisionnement en eau, santé, sécurité civile, préservation des écosystèmes aquatiques. Les mesures de restriction sont progressives : elles vont de la limitation des prélèvements d'eau à l'interdiction complète, selon le niveau de réponse qu'appelle la situation locale (vigilance, alerte, crise ou crise renforcée). Le site Propluvia présente toutes les mesures de restrictions adoptées sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse.

Pour connaître sa situation locale, voir les liens ci-dessous : Suivez [la situation hydrologique au niveau national sur Eaufrance.fr](#) ;

[Le site Propluvia](#)

NUMÉRIQUE



Une collectivité sur deux réfléchit à la smart city

Réalisée par « La Gazette » et m2oCity du 23 mars au 13 avril, une enquête révèle la montée d'une volonté politique de construire des stratégies smart city associée à un manque de moyens pour ce faire. Les petites villes font quant à elle le choix des objets connectés.

Stratégies, applications et enjeux

Une collectivité sur deux réfléchit à la smart city et a élaboré une stratégie ou a l'intention de le faire. En revanche, seulement 15% en sont au stade des projets concrets et ce sont souvent les structures les plus peuplées avec en effet plus de la moitié des communes de moins de 10 000 habitants non intéressées. Pourtant 48% des collectivités sans stratégies, mais qui vont en adopter ont d'ores et déjà des projets tandis que 24% des collectivités n'envisageant pas de stratégies emploient des objets connectés. En moyenne, ce sont près de 5 applications diverses qui sont utilisées par les collectivités impliquées : dématérialisation, éclairage public et transport sont dans le peloton de tête. Les principales motivations sont le renforcement des liens avec les administrés (60%), l'attractivité du territoire (47%) et la volonté de créer des nouveaux services (46%).

Frein financier, économie et obligations légales

Le principal frein semble être le coût avec 47% des communes de moins de 50 000 habitants citant cette difficulté. Est également évoqué le manque d'ingénierie en interne. Les petites collectivités se tournent davantage vers les opérateurs traditionnels, tandis que celles de plus de 50 000 habitants et leurs intercommunalités s'orientent également vers les start-up et les PME locales. Enfin si 4 collectivités sur 10 pensent que la réussite de la smart city nécessite l'ouverture des données, 3 petites collectivités sur 10 méconnaissent leurs obligations légales sur ce sujet.

[En savoir plus sur les résultats de La Gazette.](#)

Observatoire Tactis de la smart city en villes moyennes

Dans le cadre de ses missions sur le numérique, l'association *Villes de France* s'est associée au cabinet de conseil Tactis sur son Observatoire de la Smart city 2017. Les résultats permettront de prendre la mesure de l'appropriation et du déploiement de la smart city dans les villes de taille moyenne. Le questionnaire fait le point sur le projet smart city de la ville, sur la gestion et la gouvernance des données, sur le pilotage et la mise en œuvre des projets, ainsi que sur les projets « smart territoires » et sur les facteurs de succès de ces politiques, avec un focus en fin de questionnaire sur les actions énergétiques liées aux smart grids notamment. Aussi, *Villes de France* invite votre collectivité à répondre à l'enquête en ligne avant **le 7 juin** à cette adresse :

<https://observatoiresmartcity.evalandgo.com/s/?id=JTk1byU5M24lOUYlQUI=&a=JTk1aiU5NGoIOUMlQUU=>

CULTURE



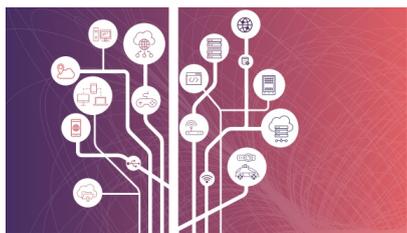
Publication d'un Atlas régional de la culture

L'Atlas régional de la culture a été mis en ligne par le ministère de la Culture fin mai 2017. Il rassemble des données par région et dresse un bilan des politiques culturelles. Ce sont le Département des études, de la prospective, et de la statistique ainsi que l'Observatoire des politiques culturelles qui ont réalisé cette analyse territoriale.

Les collectivités ont donc désormais à leur disposition un outil de comparaison et de connaissances sur la diversité des territoires. Dépenses par l'Etat et les collectivités, équipements culturels, entreprises et emplois sont entre autres passés au crible. Le document relève notamment que « 89% des dépenses totales engagées au titre de la culture sont le fait des collectivités de plus de 10 000 habitants », soit 8,3 milliards d'euros en 2014. Côté Etat, les dépenses culturelles s'élèvent à 3,2 milliards d'euros en 2015.

[En savoir plus.](#)

NUMÉRIQUE



La qualité de service internet passée à la loupe par l'Arcep et la Commission européenne

Fin mai, un premier « rapport de l'état d'internet en France » a été publié par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). En termes de qualité de service, le régulateur se penche sur le crowdsourcing afin d'évaluer la connexion. Une étude des différents outils accessibles lui a fourni des informations sur les performances pour les lignes cuivre, le câble et la fibre optique. Notamment, les habitats les plus isolés, en bout de ligne n'ont pas

connu de progression de leur débit moyen depuis deux ans. Une cartographie précise sera élaborée sur la base des mesures effectuées et courant 2017, l'Arcep va mettre en ligne une plateforme permettant de faire remonter les difficultés en termes de services internet.

Commission européenne et Agence du numérique

Depuis début 2016, le projet Mapping Broadband Services in Europe a été lancé par la Commission européenne afin de croiser les données avec les retours des usagers. La carte interactive devrait ainsi paraître en 2018.

Enfin, la mission France Très Haut Débit de l'Agence du numérique avait lancé l'Observatoire du THD, cartographiant les débits théoriques à l'échelle infracommunale.

LE GRAND PRIX DES COLLECTIVITÉS 2017



Appel à candidatures pour le Grand Prix des Collectivités 2017

Depuis 2015, la Revue des collectivités locales et son partenaire *Villes de France* récompensent des villes et agglomérations de 15 000 à 250 000 habitants, ainsi que leur principal maître d'œuvre, pour des réalisations urbaines qui contribuent à améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

Pour cette 3e édition, les réalisations remarquables seront récompensées dans les domaines suivants :

- Mobilité : projets facilitant les déplacements ;
- Energie : projets visant à réduire l'empreinte carbone des villes ;
- Innovation numérique : projets citoyens ;
- Aménagement de l'espace public : opérations de requalification urbaine ;
- Rénovation du patrimoine bâti ;
- Gestion préventive des eaux dans la ville ;
- Infrastructures sportives.

Les inscriptions pour le Grand Prix sont ouvertes aux projets réalisés entre 2015 et 2017. Les lauréats désignés par notre jury d'experts seront récompensés lors d'une soirée de gala en décembre prochain. Les inscriptions sont ouvertes depuis avril dernier.

Pour tout renseignement complémentaire sur le déroulement du Grand Prix, il faut contacter directement Mme Caroline Javelle, au 01 75 60 28 41 - [\[email protected\]](#)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

[Lire la newsletter](#)

AGENDA

- **28 au 30 juin 2017** - Tallinn - Séminaire en Estonie sur la e-administration
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion du Conseil d'administration de *Villes de France*
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion de la Commission Finances de *Villes de France*
- **4 juillet 2017** - Paris - Assemblée générale du CEPRI (dont est membre *Villes de France*)
- **14 et 15 septembre 2017** - Saint-Brieuc - Colloque sur l'Enseignement supérieur et la recherche en partenariat avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération Pré-programme et inscription
- **12 octobre 2017** - Paris - Assemblée générale de *Villes de France*
- **8 novembre 2017** - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economy : une chance pour les villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi